COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/01

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Budget Principal**
- **Compte Administratif 2015**
- **Affectation des résultats**
- **Compte de gestion 2015**

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Sous la Présidence de Monsieur Emile, Jean-Pierre MEYER,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2015 qui se résume comme suit :

♦ **Section de Fonctionnement** :
- Dépenses = 1 187 555.90 €
- Recettes = 2 012 488.86 €

soit un excédent de 824 932.96 €

♦ **Section d'Investissement** :
- Dépenses = 1 826 361.50 €
- Recettes = 841 933.77 €

soit un déficit de 984 427.73 €

Résultat de clôture = Déficit de 159 494.77 €

Après que le Président ait rejoint la salle des délibérations

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

- **AFFECTATION** de la totalité de l'excédent de la Section de Fonctionnement soit 824 932.96 € à la Section d'Investissement,

ADOPTE le Compte de Gestion du Trésorier.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2016/02*

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Service «Eau et Assainissement»**
- **Compte Administratif 2015**
- **Affectation des résultats**
- **Compte de gestion 2015**

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Sous la Présidence de Monsieur Emile, Jean-Pierre MEYER,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2015 qui se résume comme suit :

♦ **Section de Fonctionnement** :
- Dépenses = 280 420.25 €
- Recettes = 261 523.86 €

soit un déficit de 18 896.39 €

♦ **Section d'Investissement** :
- Dépenses = 26 496.32 €
- Recettes = 691 583.95 €

soit un excédent de 665 087.63 €

Résultat de clôture = Excédent de 646 191.24 €

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Après que le Président ait rejoint la salle des délibérations

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :
- Le déficit de la Section de Fonctionnement sera reporté à la même section en «Report à Nouveau»,
- L'excédent de la Section d'Investissement sera reporté à la même section en «Report à Nouveau»,

ADOPTE le Compte de Gestion du Trésorier.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/03

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»**
- **Compte Administratif 2015**
- **Affectation des résultats**
- **Compte de gestion 2015**

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,

Sous la Présidence de Monsieur Emile, Jean-Pierre MEYER,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2015 qui se résume comme suit :

♦ **Section d'Exploitation** :
- Dépenses = 23 196.95 €
- Recettes = 87 555.70 €

soit un excédent de 64 358.75 €

♦ **Section d'Investissement** :
- Dépenses = 19 815.73 €
- Recettes = 15 925.17 €

soit un déficit de 3 890.56 €

Résultat de clôture = Excédent de 60 468.19 €

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Après que le Président ait rejoint la salle des délibérations

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :
- **PRÉLEVER** sur l'excédent de fonctionnement le montant du déficit d'investissement pour l'affecter en investissement
  Le solde soit 60 468.19 € sera reporté en Section de Fonctionnement en «Report à Nouveau»,

ADOPTE le Compte de Gestion du Trésorier.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2016/04*

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Vote des taux d'imposition 2016**

Le Conseil,

Considérant la notification des bases d'imposition pour l'exercice 2016,

Considérant le produit fiscal attendu qui sera inscrit au budget 2016,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de maintenir la pression fiscale et de ne pas augmenter les taux d'imposition,

A l'unanimité,

DÉCIDE le vote des taux d'imposition 2016 comme suit :

Taxe	Bases Imposition 2016	Taux votés	Produit Assuré
✓ Taxe Habitation	1 778 000 €	5.76 %	102 413 €
✓ Taxe Foncière (Bâti)	1 476 000 €	13.63 %	201 179 €
✓ Taxe Foncière (Non Bâti)	35 500 €	44.12 %	15 663 €
✓ Contribution Foncière Entreprises	211 300 €	20.59 %	43 507 €
			362 762 €

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MANE Alpes-de-Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2016/05*

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Tarifs de l'Eau 2016**

Le Conseil,

Considérant sa précédente délibération du 24 Avril 2014 relative à l'évolution du tarif de l'eau sur les 4 exercices 2014 à 12017,

CONFIRME les prix qui seront appliqués sur la facturation 2016, à savoir :

Année	Rubriques	Tarif HT
2016	Abonnement Eau	40,000 €
	Tranche 1 - < 60 m3	0.500 €
	Tranche 2 – 60/120 m3	0.970 €
	Tranche 3 - 120/200 m3	0.980 €
	Tranche 4 - 200/300 m3	1.000 €
	Tranche 5 - >300 m3	1.100 €
	Abonnement Assainissement	10.000 €
	Tranche 1 - < 60 m3	0.500 €
	Tranche 2 – 60/120 m3	0.940 €
	Tranche 3 - 120/200 m3	0.950 €
	Tranche 4 - 200/300 m3	0.970 €
	Tranche 5 - >300 m3	0.980 €

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

MAIRIE DE MANE (Alpes-de-Haute-Provence)

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/06

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Budgets 2016**

- **Service Général**
- **Service «Eau et Assainissement»**
- **Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»**

Le Conseil,

Sur proposition du Rapporteur qui donne lecture des documents budgétaires,

Considérant l'affectation des résultats de l'exercice 2015,

A l'unanimité,

ADOPTE les budgets 2016qui s'équilibrent comme suit :

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A – Service Général :

- Fonctionnement : 1 152 001.00 €
- Investissement : 3 192 633.44 €

B – Service «Eau et Assainissement» :

- Exploitation : 240 000.00 €
- Investissement : 1 274 587.63 €

C – Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

- Exploitation : 87 468.21€
- Investissement : 4 890.56 €

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/07

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Subventions aux Associations**
Exercice 2016

Le Conseil,

Après en Avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2016 :

Association	Montant
✓ Bibliothèque Pour Tous	300 €
✓ Amicale des sapeurs pompiers Forcalquier	230 €
✓ Club Saint Laurent	230 €
✓ Société de Boules Manaraine	230 €
✓ Club Saint André	230 €
✓ Prévention Routière	150 €
✓ Société de Chasse «La Manaraine»	230 €
✓ Centre Communal d'Action Sociale	3 000 €
✓ Association Mane en Fêtes	2 000 €
✓ Coopérative scolaire de Mane Année 2014/2015	5 000 €
✓ Syndicat «Villages et Cités de Caractère»	2 000 €

(moins 1 abstention)

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence (04)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2016/08*

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Réhabilitation de l'immeuble BIZOT**
Maîtrise d'œuvre - Avenant

Le Conseil,

Considérant les travaux de réhabilitation de l'immeuble BIZOT qui se sont élevés à 99 623.25 € HT,

Considérant que le contrat de maîtrise d'oeuvre a été dressé sur la base de 60 000 € HT,

Considérant la proposition de Monsieur PERRASSO, Maître d'œuvre de l'opération, de conclure un avenant pour la différence,

A l'unanimité,

AUTORISE l'avenant à intervenir pour un montant de 3 883,08 € HT,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant à intervenir avec Monsieur PERRASO.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/09

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Service Eau**
Intervention personnel communal

Le Conseil,

Considérant l'intervention du personnel communal auprès des abonnés du Service de l'Eau soit pour la pose d'un compteur supplémentaire, soit pour remplacer un compteur gelé,

Considérant le prix des fournitures qui a évolué en raison des nouveaux compteurs destinés à la télé-relève,

A l'unanimité,

FIXE à 170 € HT la somme due pour le changement d'un appareil de comptage gelé ou pour la pose d'un compteur supplémentaire,

DIT que ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1er mai 2016.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2016/10*

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Ilot de la Bourgade**
Acquisition des parcelles cadastrées Section E n° 96 – 522 - 523

L'exposé du Rapporteur entendu,

Vu la convention d'intervention foncière en phase Impulsion/réalisation sur le site Ilot Bourgade approuvée par délibération n°2012/55 du Conseil d'Administration du 6 Décembre 2012 et ses avenants successifs,
Vu le projet de réhabilitation de l'îlot Bourgade et la décision du Conseil Municipal de confier la mission de maîtrise foncière du site à l'Etablissement Public Foncier PACA,
Vu l'acquisition des parcelles E96, E522 (lot 4 et 9), E523 (Lot1) par l'Etablissement Public Foncier PACA,
Vu que la mise en œuvre du projet de réhabilitation de l'îlot Bourgade, une fois la totalité des parcelles nécessaires à l'opération acquise, sera de maîtrise d'ouvrage communale,

Il est précisé :

- que les parcelles E96, E522 (lot 4 et 9), E523 (lot 1), constituant une partie de la tête d'ilot nord du projet seront rétrocédées à la Commune au plus tard au 30 septembre 2016,
- que le prix de cession d'un montant de 231 422.31€ HT et de 244 142.06€ TTC est calculé par l'Etablissement Public Foncier PACA conformément à l'article 13 de la convention cadre en cours de validité,

Le Conseil,

A l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à la proposition de Monsieur le Maire exposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente des parcelles cadastrées Section E n°96, E n°522 (lot 4 et 9), E523 (lot 1), pour le prix global de 244 142,06 €,

DÉSIGNE Maître DEGIOANNI, Notaire à Les Mées, pour dresser l'acte translatif.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/10-1

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Ilot de la Bourgade**
Acquisition des parcelles cadastrées Section E n° 96 – 522 – 523
Demande de financement

Le Conseil,

Considérant le projet de requalification de l'îlot de la Bourgade,
Considérant l'acquisition de ces parcelles à l'Etablissement Public Foncier PACA,
Considérant l'avis de France Domaines,

DECIDE de réhabiliter ces immeubles en logements sociaux conventionnée PLAI,

S'ENGAGE à tout mettre en œuvre pour optimiser la performance énergétique des logements sociaux avant la mise en location,

SOLLICITE du Conseil Régional une subvention de 50 % du montant de l'acquisition sachant que ce projet s'inscrit dans une opération complexe et qu'il est soumis à la Loi Montagne,

ADOPTE le plan de financement suivant

Coût	Conseil Régional 50 %	Autofinancement
231 422,31 € HT 244 142,06 € TTC	115 711.15 €	128 430.91 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional,

APPROUVE les termes de l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/10-2

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Ilot de la Bourgade**
Dépôt du dossier de calibrage THIRORI multisites pour l'îlot 2 11, Grand Rue sur la commune de Mane

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La commune de Mane a engagé une démarche de requalification de son centre ancien. Deux des axes importants de ce projet urbain sont la lutte contre l'habitat indigne et la requalification de l'espace d'entrée du centre historique autour d'une vraie place urbaine sur la rue de la Bourgade (RD 4100), au droit de l'ancienne porte de ville.

Cette démarche a été initiée en 2013 par un concours d'idées sur le site de l'îlot de la Bourgade. Le bureau d'études SKALA -Atelier Cadart- a été retenu et a proposé un parti d'aménagement global qui a été approuvé par la commune en Mars 2014.

Après consultation, la commune a désigné le bureau d'études Le Creuset Méditerranée pour la constitution des dossiers d'éligibilité et de calibrage de l'opération des l'îlots de la Bourgade, de la Grand Rue et de la place de l'Eglise.

Le 11 décembre 2014 la commission nationale a rendu un avis favorable sur l'éligibilité de l'opération au dispositif de financement RHI-THORORI. Le 23 janvier l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a confirmé l'éligibilité des ilots et immeubles inclus dans l'opération.

Un premier financement opérationnel a été obtenu le 8 juin 2015 pour l'opération THIRORI îlot 1a de la Bourgade (ex Laugier).

Un deuxième dossier a été soumis à la CNLHI du 17 juillet 2015 pour l'îlot 3, place de l'Eglise. La décision de subventions a été délivrée le 2 Octobre 2015.

Un troisième dossier a concerné la tête d'îlot nord de l'îlot de la Bourgade dit 1c et porte sur les parcelles E96, E522-523, E5219, E521 et E90. La décision de financement est datée du 13 novembre 2015

Un quatrième dossier est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal. Il concerne une demande de financement THIRORI pour l'opération îlot 2 (11, Grand Rue).

Pour mémoire les financements RHI/THIRORI obtenus sont les suivants :

Phases de l'opération		Montant de l'opération	Subvention accordée
Phase 1 – Ilot 1A – THIRORI *(Imm. LAUGIER)*	Etudes	8 352	5 846
	Déficit	330 348	132 139
Phase 2 – Ilot 3 – RHI *(Imm. SAVORNIN)*	Etudes	1 980	1 386
	Déficit	240 933	168 653
Phase 3 – Ilot 1C – RHI *(Sissaoui –Aubert-Gouiran-Saladini-EPF/Mairie – Lopez)*	Etudes	3 907	2 735
	Déficit	872 190	610 533
		1 457 710	921 292

OBJET : **Ilot de la Bourgade**
Dépôt du dossier de calibrage THIRORI multisites pour l'îlot 2
11, Grand Rue sur la commune de Mane ***(Délibération 2016/10-2 Suite)***

Sur la base de cette dynamique favorable et sachant que:

- L'îlot 2 (11, Grand Rue), parcelle E 584, a été frappé par deux arrêtés préfectoraux d'insalubrité remédiable en date du 19 juillet 2013, un premier concernant les parties communes un second les 3 logements,
- Les biens sont en cours d'acquisition amiable,
- L'ensemble de ces immeubles est aujourd'hui vacant. Les trois occupants ont, dans un premier temps, été hébergés d'office suite à l'intervention des services de la DDT04. Deux 2 ont fait l'objet d'un relogement définitif. Un occupant est encore hébergé et devra faire l'objet d'un relogement.
- Une étude de faisabilité a été passée avec le cabinet d'architecture SKALA – Olivier Cadart. A l'issue de ce travail une mission de maîtrise d'œuvre est en cours de formalisation.
- Une des constructions incluses dans le périmètre est vouée à la démolition. Les constructions sur la Grand Rue seront maintenues, confortées puis réhabilitées.
- Le projet de reconstruction doit faire l'objet d'un permis de construire au nom de la commune,
- Une demande de financement en logement social sera déposée auprès de l'Etat via la DDT 04,
- Un dossier de demande de financement au titre de la procédure de RHI-THIRORI diligentée par l'ANAH, dit dossier de calibrage, a été constitué
- Ce dossier fait ressortir un déficit d'opération de 600 874 €,
- La subvention maximale escomptée est de 252 104 €.

Le Conseil,

Vu ce qui précède,

Vu les dispositions du règlement général de l'Agence et la délibération du Conseil d'administration d'Août 2014,

Vu l'instruction de l'ANAH relative au financement de la résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et du traitement de l'habitat insalubre remédiable ou dangereux, et des opérations de restauration immobilière (THIRORI) de 12 septembre 2014,

VALIDE le dossier de demande de calibrage THIRORI des immeubles sis sur la parcelle E 584 et désigné comme îlot 2, 11, Grand Rue,

APPROUVE le bilan de l'opération THIRORI,

S'ENGAGE :

- **à financer** le solde de l'opération et ce quel que soit le montant de subvention accordée par l'ANAH,
- **à initier** l'opération dans les deux ans de la décision favorable de subvention émise par l'ANAH,
- **à la réalisation** de cette opération dans un délai maximal de 8 ans,
- **à réserver**, en priorité, les logements à produire pour le relogement des occupants actuellement recensés dans les bâtiments concernés sur l'ensemble des îlots désignés dans le dossier d'éligibilité précédemment approuvé

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer ce dossier auprès des services de l'ANAH.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/10-3

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Aménagement d'espaces publics**
Demande financement au titre de la Dotation budgétaire de soutien à l'investissement

Le Conseil,

Considérant les travaux d'aménagement d'espaces publics,

Considérant l'intérêt que revêt cet aménagement sur le plan de l'urbanisme et de la sécurité,

Considérant le montant du projet qui s'élève à 1 000 000 € HT,

A l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement suivant

Coût	Dotation Budgétaire de soutien à l'investissement	Autofinancement
1 000 000 € HT 1 200 000 € TTC	500 000 €	700 000 €

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation Budgétaire de soutien à l'investissement prévue à l'article 159 de la Loi de Finances 2016,

AUTORISE Monsieur Le Maire à présenter la demande de financement.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2016/11*

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Réhabilitation Immeuble LAUGIER**
Lot 9 «Serrurerie»

Le Conseil,

Considérant la consultation effectuée auprès de plusieurs entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,

Considérant le résultat de cette consultation,

A l'unanimité,

RETIENT la candidature de l'entreprise Sarl MICHEL dont l'offre s'élève à 19 844 € HT,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise MICHEL domiciliée ZAC St Pierre - 04510 Le Chaffaut.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2016/12*

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Eglise Saint André - Avenants**

SUR PREFECTURE
ALQUIER
26 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant l'avancement des travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint André,

Considérant les devis pour travaux supplémentaires présentés par le maître d'œuvre,

Considérant le bien-fondé de ces travaux,

AUTORISE la signature des avenants avec les entreprises suivantes :

Entreprise	Lot	Montant de l'avenant
✓ SE3V	Lot 4 «Electricité»	+ 3 510 € HT
✓FASSINO	Lot 6 «Marbrerie»	+ 3 880 € HT

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2016/14*

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Annulation de la facture Eau n° 547 – Rôle 2015**

Le Conseil,

Considérant l'erreur de facturation à l'encontre de l'abonné «Les Parfums de Guarrigues»,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à annuler partiellement la facture n° 547 pour un montant H.T. de 820,21 €,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 à l'Article 673

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2016/15*

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Réalisation d'un contrat de prêt PLAI d'un montant de 521 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de l'immeuble LAUGIER sis La Bourgade**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DIT que pour le financement de cette opération, le Maire de MANE est invité à réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant total de **521 000 €** dont les caractéristiques sont les suivants :

• Type	PLAI
• Montant	521 000 €
• Commission d'instruction	0 €
• Durée de la période	Annuelle
• Taux de période	0.55 %
• TEG	0.55 %
• Durée de la phase d'amortissement	40 ans
• Index	Livret A
• Marge fixe sur index	- 0.2 %
• Taux d'intérêt	Livret A - 0.2 %
• Périodicité	Annuelle
• Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
• Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois
• Modalité de révision	DL
• Taux de progressivité des échéances	0 %
• Taux plancher de progressivité des échéances	0 %

AUTORISE Le Maire de MANE à signer le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/16

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Logement communal**
Remboursement de caution

Le Conseil,

Considérant le départ de Monsieur et Madame GUILLERMIN qui ont quitté le logement communal,

Considérant que l'état des lieux réalisé ne s'oppose pas au remboursement de la caution,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à rembourser la caution versée le 24 Janvier 2012 soit 450 €.
(Titre n° 54 – Bordereau n°3 du 24.01.2012)

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

MAIRIE MANE (Alpes de Haute-Provence)

REÇU A LA SOUS PREFECTURE DE FORCALQUIER
20 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2016/17*

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 521 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de l'immeuble LAUGIER sis La Bourgade pour la création de 6 logements sociaux**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DIT que pour le financement de cette opération, Monsieur Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **521 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

• Type • Montant	PLAI 521 000 €
• Durée totale de la Ligne du Prêt	40 ans
• Périodicité des échéances	Annuelle
• Index	Livret A
• Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.20% *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*
• Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés
• Modalité de révision	«Double révisabilité limitée» (DL)
• Taux de progressivité des échéances	0 %

AUTORISE Le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation des fonds.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2016/15 Visée le 20.04.2016

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
28 AVR. 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2016/18

Séance ordinaire du 13 Avril 2016

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*04.04.2016*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*04.04.2016*
- qui ont pris part à la délibération	*13*		

L'an deux mille seize, le treize avril à vingt heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. DEPIEDS Jacques, Mme ADRYANCZYK-PERRIER Géraldine, Mme BEAU Mireille, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BRUN Pierre, Mme CALVAT Andrée, Mme DAUPHIN Marie-Claude, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, Mme DESPAGNE Hélène, M. FIORI Alain, M. MEYER Emile, Jean-Pierre,

EXCUSÉS : M. JACOD Michel,
M. LALE-CASTAIN Stéphane (Procuration à Olivier DEPIEDS)
M. VIEUX Christian

SECRETAIRE : M. Pierre BRUN

OBJET : **Eglise Saint André – Travaux intérieurs complémentaires.**
Demande de financements

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
- 3 MAI 2016
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

Considérant les travaux complémentaires à l'église Saint André.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	ETAT 30%	C. Départemental 30 %	C. régional 20%	Autofinancement
166 000 € HT **199 200 € TTC**	49 800 €	49 800 €	33 200 €	66 400 €

SOLLICITE le concours financier de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter les demandes de financement.

Ainsi fait et délibéré **à MANE**, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE (Alpes de Haute-Provence)

Jacques DEPIEDS.